



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE JEUDI 6 MAI 2021

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que requis par le décret 102-2021 du 5 février 2021 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le jeudi 6 mai 2021 à 18h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (en présence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Est absente à cette séance, madame la conseillère Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

240-05-21

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU)

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

241-05-21

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 25 mai 2021, monsieur Denys Guay à titre d'employé à l'essai au poste de directeur des travaux publics aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. L'employé bénéficiera de vingt (20) jours de vacances à compter de la date d'embauche, considérant que le poste revêt un caractère nécessitant une garde constante.



No de résolution  
ou annotation

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 10 de la classe 7 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel [greffe@st-constant.ca](mailto:greffe@st-constant.ca)

Les questions reçues sont les suivantes :

Par monsieur Michel Vachon :

Considérant le témoignage de madame Nancy Trottier, directrice générale, alléguant que la démarche Gestion Conseil SMI a plus que triplé la performance du département des travaux publics de la ville de Saint-Constant;

Quelle est la justification au soutien de l'embauche d'un directeur des travaux publics?

Comment s'explique le roulement de personnel cadre aux travaux publics depuis?

Comment s'explique le climat de travail toxique aux travaux publics de la ville de Saint-Constant tel que rapporté par le journal Le Reflet à propos d'un communiqué diffusé par le SCFP ?

---

Jean-Claude Boyer, maire

---

Me Sophie Laflamme, greffière